

BRÈVES

nouvelles de
St-Cyr

Le mot du Maire

Au-delà de ses conséquences économiques, financières, sociales et culturelles, la crise sanitaire aura marqué les années 2020 et 2021. Il est probable que l'histoire retiendra que la pandémie liée à la COVID-19 est une des plus grandes catastrophes d'après-guerre. Des milliers de morts, des milliers de gens dont la santé restera précaire et des milliers de gens qui ont perdu ou qui vont perdre, le fruit d'une vie de labeur. Il est impossible de rester insensible aux malheurs des autres. Qu'il me soit permis d'avoir une pensée particulière pour toutes les familles de notre commune qui ont été touchées par ce fléau.

Que sont les restrictions de nos libertés, face aux mesures, certes contraignantes, qui nous sont imposées ? Il nous faut bien reconnaître que le confinement était nécessaire. Les vaccins se faisant attendre, leur découverte a nécessité la gestion de choix prioritaires.

Mais, combien de gens ont pensé aux élus, et au personnel des différentes collectivités qui ont dû s'adapter pour faire face à cette crise. Ils l'ont fait selon leurs moyens. Rien n'a été facile. Il a fallu (souvent malgré des informations contradictoires) investir dans des moyens de protection, faire face à des comportements proches de l'irrationnel.

Mettre en adéquation la gestion de la crise au plan local, la gestion de la commune et préparer la relance par la mise en place de projets, dont certains nous sont imposés par l'évolution des textes réglementaires et d'autres par nécessité, est un exercice difficile, qui demande une implication soutenue.

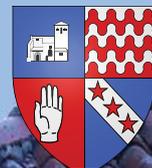
La municipalité a su s'adapter et y faire face. Vous pourrez lire dans les pages intérieures ses résultats. Nous veillons autant que faire se peut, à ce que l'intérêt collectif soit respecté, sans avoir recours à la pression fiscale et en limitant au maximum le recours à l'emprunt. Revenir aux situations passées serait irresponsable.

La situation financière de la commune est bonne, la mise aux normes de sa voirie, de ses bâtiments, de l'assainissement collectif et la création d'un lotissement intergénérationnel en font et en feront un territoire attractif.

Une commune qui n'évolue pas, est une commune qui est appelée à voir ses structures remises en cause, voire à disparaître. Vous avez accordé, à une large majorité, votre confiance à l'ensemble des élus qui ont décidé de m'accompagner sur un programme qui a le mérite d'être clair et cohérent; l'action étant au centre de mes préoccupations. Et peu importe les médians.

Il est de notre devoir de maintenir le cap, en ayant une gestion raisonnée et raisonnable. Ceci dans l'intérêt de cette commune et aussi dans celui de chaque administré. Comme à mon habitude, rien ne vous sera caché et je réaffirme que tout peut être contrôlé

Respectueusement,
L. FURLAUD.



Lettre d'information n° 17
1^{er} semestre 2021

Mairie de Saint-Cyr

8, Rue de la Liberté
87310 SAINT-CYR

Tél : 05 55 00 00 58
Fax : 05 55 00 05 55

mail

mairie.st-cyr87310@gmail.com

Site internet

www.saint-cyr-limousin.fr

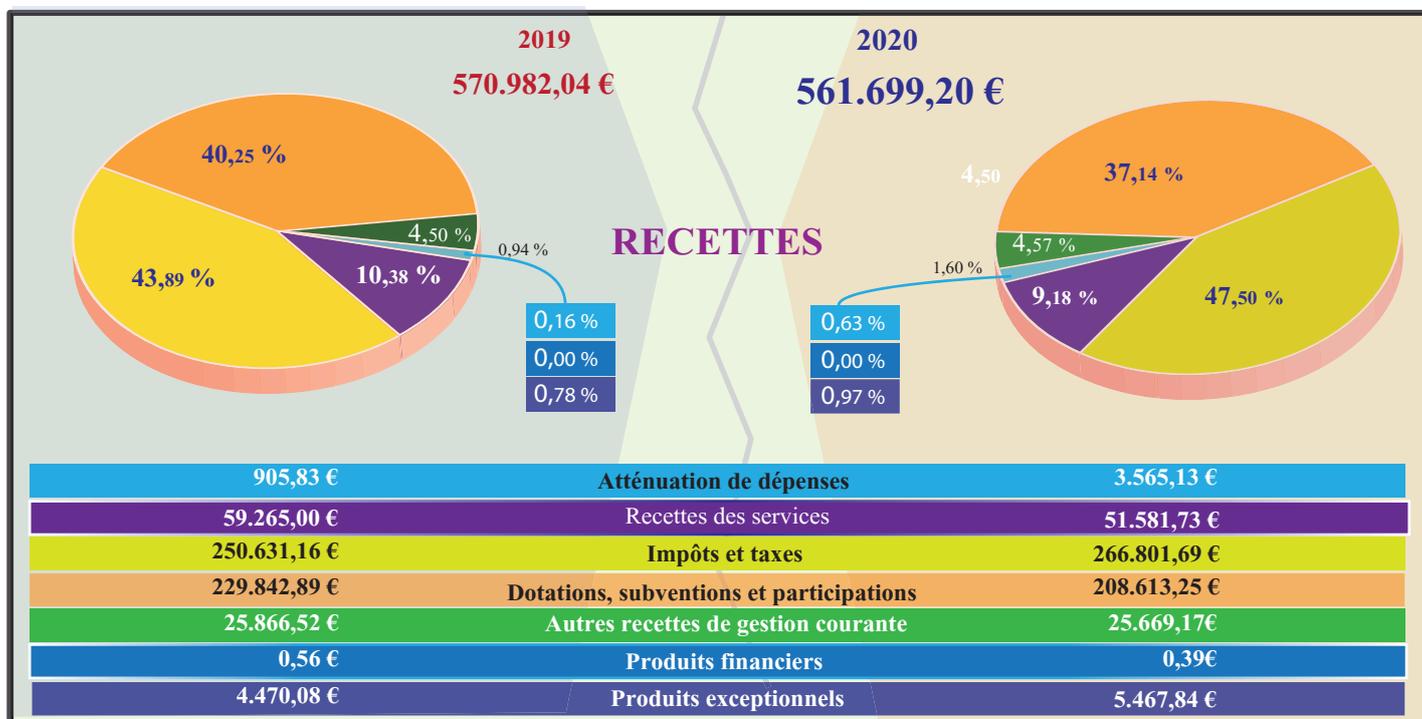
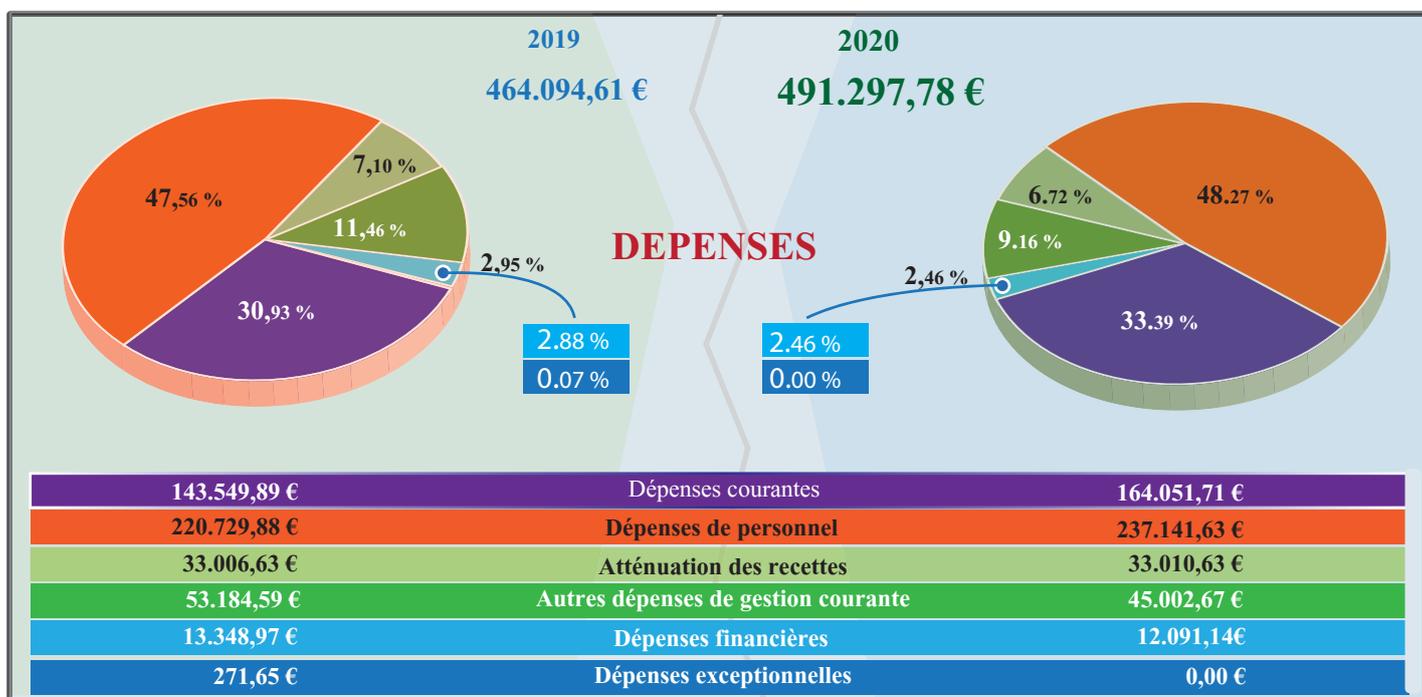
Responsable de publication
Louis FURLAUD

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier de ROCHECHOUART.

Le compte administratif 2020 a été approuvé le 02 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.



LES PRINCIPAUX PROJETS RÉALISÉS EN 2020 :

- La construction d'un commerce Multiservice
- La création d'un parking place Sylvain Gauthier.
- La réfection de la voirie des lotissements.
- La sécurisation des réseaux d'éclairage public du village de Gorretie.

- L'achat de nouveaux rideaux pour la salle des fêtes.
- Les acquisitions de mobiliers divers pour la Mairie, l'école et la cantine.

LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2020

AMENAGEMENT ET REFECTION DU PARKING SYLVAIN GAUTHIER

Descriptif de l'aménagement :

Aménagé avec des matériaux émanant de la zone où est implantée la déchetterie, ce parking a été créé en 2005, il était particulièrement dégradé.

La réalisation d'un Multiservice sur la partie constructible de cet emplacement, est l'occasion choisie pour réaménager l'espace, l'optimiser et le rendre plus attractif.

Il est situé à l'arrière d'un massif paysagé séparant le trottoir longeant la RD 21. Une finition en enrobé noir assure son imperméabilisation.

Son aménagement permet :

- > Le stationnement en épi pour 41 véhicules, matérialisé par un marquage au sol.
- > Une place réservée aux personnes à mobilité réduite.
- > Une place réservée au stationnement de camping-car.

Pour des raisons de sécurité, un sens de circulation indiqué par un fléchage adapté est imposé. L'accès au parking se fait par une entrée située en partie nord; la sortie marquée par un stop se fait dans sa partie sud.

Ce projet d'un coût total de **83 695,92 € TTC** a été financé à **66,40%**,
Ce qui laisse un reste à charge commune de **28.120,36 € TTC** (soit : **33,60 %**)

Précisions :

Le parking est interdit aux ensembles routiers (sauf livraison du Multiservice) et aux engins agricoles, la plupart de ces véhicules étant démunis d'essieux directionnels. Cela évitera la dégradation du revêtement. Le non-respect de cette disposition engagera la responsabilité des contrevenants.

Les chauffeurs routiers, qui « posent » leurs remorques pendant les week-ends, pourront les stationner sur la première partie de la place de l'abbé ELIAS située derrière l'église et à proximité immédiate de la RD 102 en direction de SAINT-AUVENT, ou sur le parking du cimetière situé à proximité de l'ancien restaurant TIM&SON. .

LES DIAGNOSTICS DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En 2019, la municipalité a été avisée par l'ATEC 87 de l'obligation de réaliser le diagnostic de ses stations d'assainissement collectif. Sans le respect de cette mesure, aucune subvention ne pourra nous être accordée, tant par le département que par l'agence de l'eau.

L'évolution de la réglementation nous impose une mise aux normes. Consciente du problème et de l'obligation du transfert des stations d'assainissement collectif à la C.C.O.L. au 1er janvier 2026, la municipalité a engagé les études nécessaires.

6 systèmes d'assainissement collectif sont recensés sur la commune et 2 villages possèdent des réseaux d'eaux pluviales (PETIT VEDEIX et LA TRONCHASSE).

STATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Lieu	TRAITEMENT	Capacité EH	Année
Le Bourg	Lit bactérien	200	1994
Le Bouquet	Filtre à sable	75	2000
La Gorretie	Décanteur et filtre à paillotes	50	1990
Beaubreuil	Lit bactérien	40	1995
Le Grand Vedeix	Filtre plantés de roseaux et zone de rejet végétalisée (ZRV)	66	2014
La Bourgogne	Filtre plantés de roseaux et zone de rejet végétalisée (ZRV)	90	2018

Cette étude d'un coût total de **35 976,60 € TTC** a été financée à **74,74 %**,
Ce qui laisse un reste à charge commune de **9 088,65 € TTC** (soit : **25,26 %**)

LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2020 (suite)

TRAVAUX VOIRIE

RÉFECTION DES TROTTOIRS DES LOTISSEMENTS EN ENROBÉ

La municipalité a décidé de remettre en état une partie de sa voirie non transférée à la C.C.O.L.

Il s'agit de l'impasse des JUDIES, de l'impasse de l'OBSERVATOIRE ROMAIN et de l'accès (partie communale) au lotissement privé de M.DUSSOULIER et du renforcement des chemins des RIVAILLES, du PETIT-VEDEIX et des ALOUETTES.

Coût total TTC : 17.298,96 €

Impasse des JUDIES
Impasse de l'OBSERVATOIRE ROMAIN
Accès au lotissement privé

Financement:
Subvention du Département : 7.207,90 €
Reversement TVA : 2.837,16 €
Reste à charge commune : 7.253,90 €

Coût total TTC : 15.453,00 €

Renforcement des chemins
Chemin de RIVAILLES
Chemins de PETIT-VEDEIX
Chemin des ALOUETTES

Financement
Subvention du Département : 6.375,00 €
Reversement TVA : 2.509,81 €
Retenue SMVG 1% sur le TTC : 153,00 €
Reste à charge commune : 6.415,19 €

Prévisionnel ATEC 87

Il est prévu pour la voirie de la zone pavillonnaire un «point-à-temps» qui sera réparti sur les 3 voies et un «rajout» du reprofilage de rive en enrobé noir à froid pour l'accès au groupement de maisons.

A ce stade des études, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 18.168,00 € TTC.



La fibre arrive à SAINT-CYR.

Pour savoir si vous êtes éligibles rendez-vous sur le site www.nathd.fr

Sur l'onglet éligibilité, saisissez votre adresse postale (dans le cadre indiqué en haut à droite). Une vue aérienne de votre domicile sera affichée.

Si votre habitation est marquée d'un point vert :

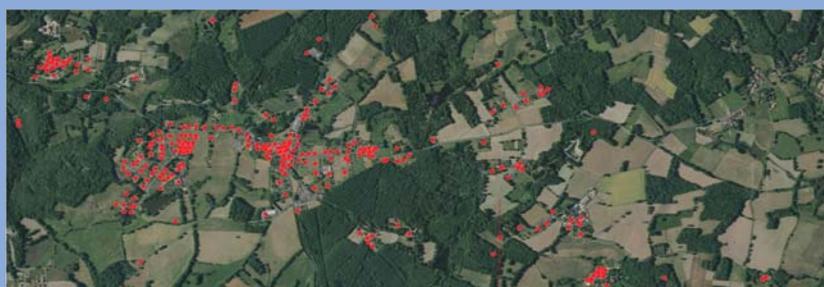
Vous êtes éligible à la fibre. 
Vous pouvez vous abonner.
Choisissez et contactez un opérateur et préparez l'arrivée de la fibre chez vous.

Si votre habitation est marquée d'un point rouge :

Patience ! 
La fibre est en cours de déploiement et sera bientôt disponible. Surveillez régulièrement la carte.

Si vous n'avez aucun point :

Soyez patients. La fibre sera disponible avant la fin de l'année 2021.
Surveillez l'évolution et l'avancée du déploiement de la fibre sur la carte.

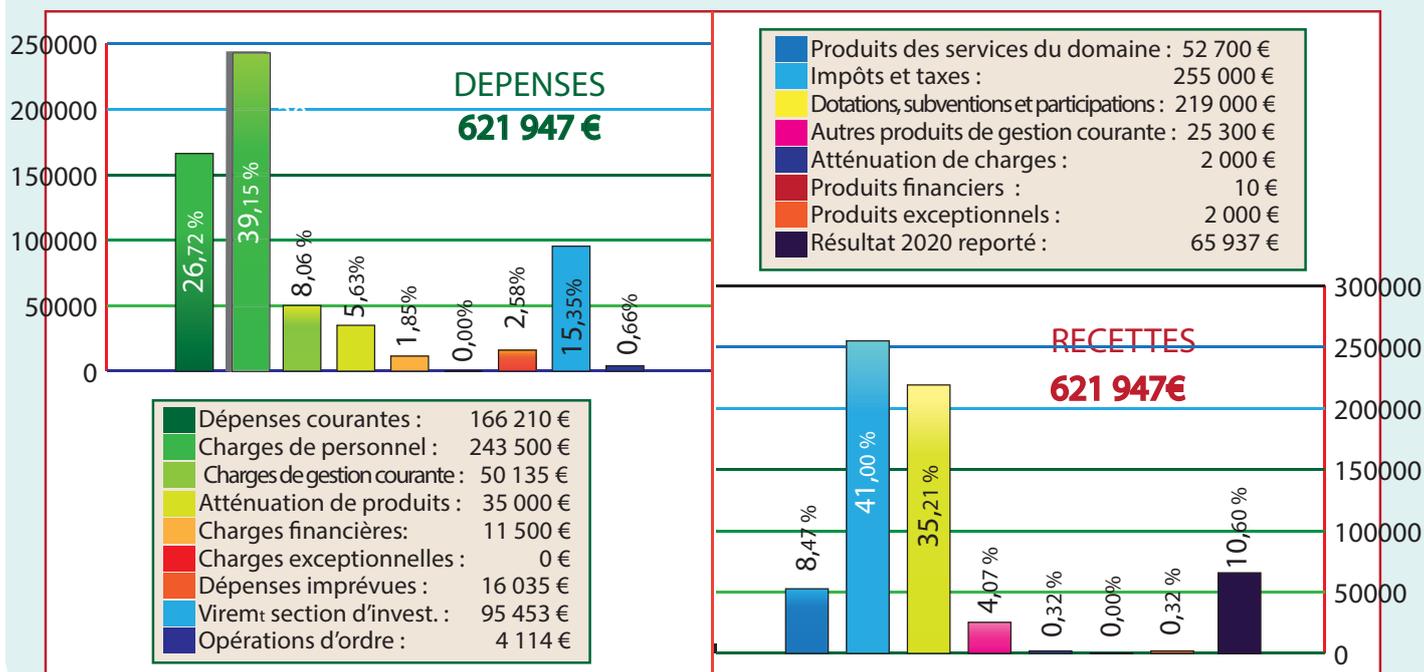


Vue partielle de la carte nathd.fr "Saint-Cyr" le 04 mai 2021

BUDGET PREVISIONNEL 2021

Le budget a été voté le 06 avril 2021

FONCTIONNEMENT



Le taux des taxes a été maintenu pour 2021 :

- Taxe sur le foncier bâti : **37.15%** (Taux de référence suite au transfert de la part départementale dont le taux 18.96% vient s'ajouter à celui inchangé de la commune **18.19%**).
- Taxe sur le foncier non bâti : **67,89%**

Concernant les entreprises, la cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de Communes.

INVESTISSEMENT

Les principaux projets de 2021 sont les suivants :

- La création d'une halle couverte
- L'installation d'un socle numérique pour l'école.
- L'acquisition de matériels et d'outillage techniques.
- L'acquisition de mobilier.
- Le réseau d'éclairage public de GORRETIE (par convention avec le SEHV).
- La mise aux normes de la scène et l'aménagement de la salle des fêtes..

Le montant des dépenses d'investissement
(dont le remboursement du capital des emprunts et travaux)

s'élève à : **456 359 €**

Le montant des recettes d'investissement
(récupération de la TVA de l'année précédente et subventions de l'état, de la région et du département)

s'élève à : **286 700 €**

Etat de la dette :

Le remboursement du capital des emprunts en cours représente **35.561,54 €**.

L'encours de la dette est de **272.003,23 €** au 01/01/2021.

Tous nos emprunts sont à taux fixe.

Le dernier emprunt contracté l'a été en 2012

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La commune dispose d'un budget annexe pour la réalisation des travaux d'assainissement collectif, la gestion étant déléguée à la SAUR dans le cadre d'une délégation de service public (facturation, entretien des réseaux et des stations d'épuration).

L'assainissement autonome (individuel) est, quant à lui, de la compétence de la Communauté de Communes Ouest Limousin.

Les travaux de réorganisation des systèmes d'assainissement du BOURG et du BOUQUET débutent cette année et vont se dérouler jusqu'en 2022 (voire début 2023).

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **500 €.** Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **14 707 €.**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **430 000 €.** Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **416 634 €.**

Etat de la dette :

La dernière annuité a été réglée en 2020.

Nous n'avons plus d'emprunt actuellement sur ce budget.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PRE MOU

Ce nouveau budget annexe concerne la création du lotissement du Pré Mou.

Les dépenses prévues cette année concernent les frais d'étude et de préparation du projet. Une subvention du budget principal est pour cela nécessaire.

Nous devons également prévoir des écritures d'ordre sur la valeur du terrain, qui s'équilibrent en dépenses et recettes.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de
146 849 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de
146 849 €.



TROIS PROJETS PHARES

Conformément à nos engagements, la municipalité lance 3 projets :

La création du lotissement du « PREMOU ».

La Halle couverte

La réorganisation des stations d'assainissement collectif du Bourg et du Bouquet

PRECISIONS

Ces trois projets seront réalisés sur 3 exercices (2021, 2022 et 2023).

L'année 2021 étant destinée aux études (assistance à maîtrise d'œuvre, Maîtrise d'œuvre, levée topographique, étude géotechnique, etc.).

Le montant des dépenses prévisionnelles engagées s'élève à : **111 942,00 € HT** soit **134 330,40 € TTC**.

CREATION DU LOTISSEMENT DU PRE MOU

Situé à proximité du Bourg de SAINT-CYR et du quartier résidentiel du BOUQUET, ce lotissement sera accessible depuis la route départementale D102 et par la rue du Bouquet.

La zone considérée se caractérise par un vaste espace composé d'un ensemble de parcelles, pour lesquelles la maîtrise d'ouvrage sera publique. Elle est composée d'une parcelle communale libre de tout engagement et de parcelles qui seront à acquérir par la municipalité.

Cette zone s'étend sur une superficie d'environ **2,9 hectares**.

Sa réalisation va se faire en deux phases.

La première va porter sur la partie communale. Elle permettra la réalisation de 10 lots. Les plus petites parcelles situées sur la partie haute du projet seront destinées à 4 logements adaptés au monde du handicap. Ils seront réalisés par l'ODHAC.

La mise en adéquation de la réhabilitation de l'assainissement du Bourg et du Bouquet et la création du lotissement (phase 1) permettra d'amplifier ce qui peut être subventionné, réduisant d'autant le reste à charge communal, ce qui permettra de fixer un prix attractif des parcelles.

La première tranche (tout compris) est estimée par l'ingénierie à **378 000 € HT** soit **453 600 € TTC**.

La maîtrise d'œuvre est attribuée au cabinet **A 2I SALTUS** d'Oradour sur Vayres pour un montant de **36 357,10 € HT**.

Dès que le « permis d'aménager » sera déposé, vous serez informés du bon déroulement de ce projet.



LA HALLE COUVERTE

Il s'agit d'une grange en mauvais état, mitoyenne à la salle des fêtes, longeant la rue de la Liberté d'un côté et donnant sur la place de l'Abbé ELIAS de l'autre.

Située au cœur du Centre-bourg, l'état de vétusté de ce bâtiment altère l'image de ce dernier, et pose un problème de sécurité.

Descriptif du projet :

La transformation de ce bâtiment et son orientation porte sur l'aménagement d'un vaste espace (167 m² environ), permettront la mise en place d'étals de producteurs lors de marchés fermiers, le développement éventuel des circuits courts, ainsi que la tenue de diverses manifestations festives.

De grandes arches (poteaux-poutres bois) avec muret en pierre et 2 portails coulissants seront réalisées côté place, alors que la pose de larges baies vitrées en lieu et place des ouvertures existantes côté rue offrira un éclairage naturel et traversant de la halle.

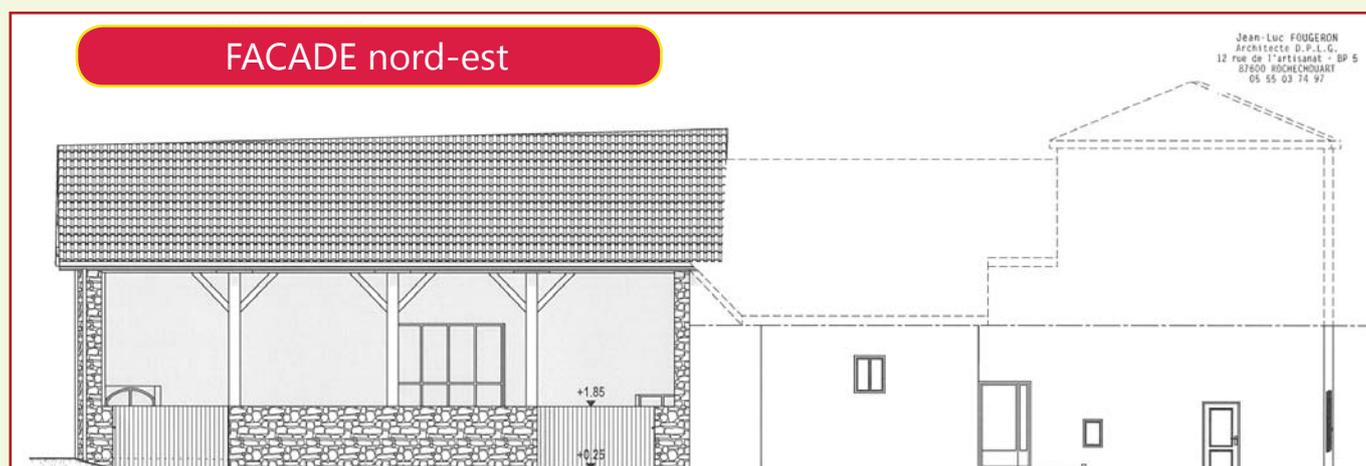
Cette dernière pourra ainsi être fermée lorsqu'il n'y aura aucune manifestation prévue, afin de limiter les abus d'origines diverses.

Le coût prévisionnel de cette opération serait (pour des raisons inflationnistes liées à la crise sanitaire et ses conséquences économiques) non plus de 117 000 € HT, mais avoisinerait plutôt, selon la phase Avant-Projet Définitif (APD), les **158 000 € HT**.

Nous n'avons pas encore reçu les arrêtés attributifs de subventions (sauf celui du département dont le montant s'élève à 30% mais sur une base limitée à 100 000 €). Nous attendons les montants des subventions de l'Etat (DETR et DSIL) et de la Région.

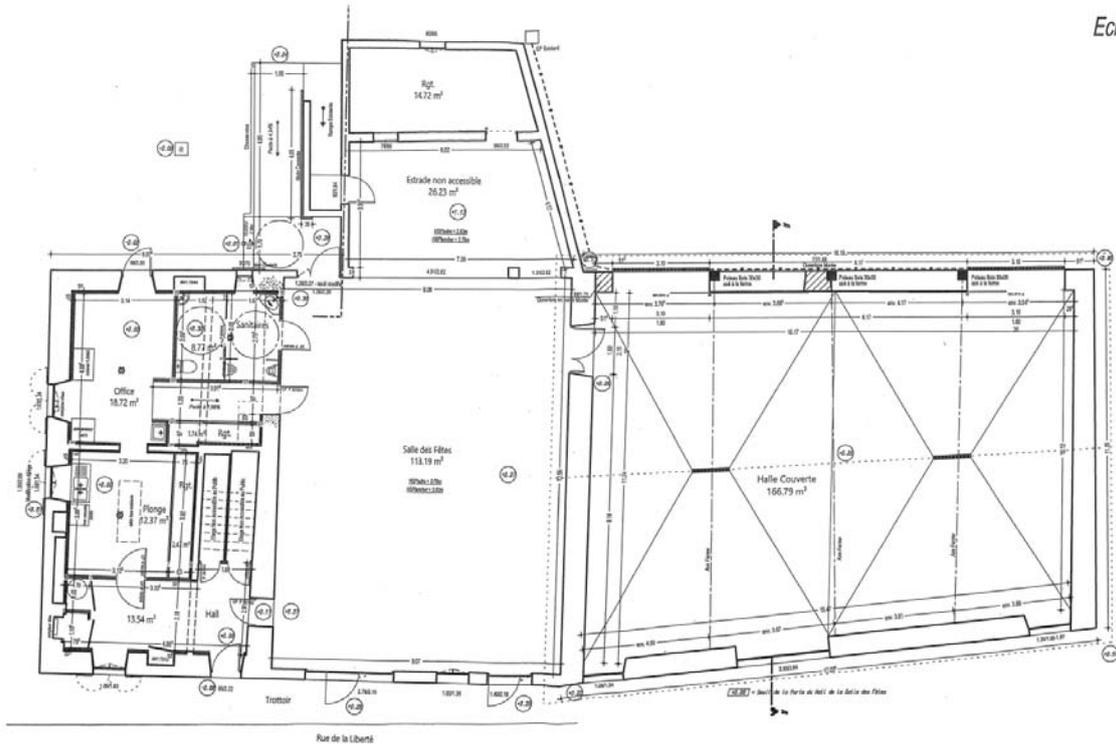
La maîtrise d'œuvre est attribuée à l'architecte M. FOUGERON de ROCHECHOUART qui vient de déposer le permis de construire.

Lorsque le plan de financement définitif sera établi avec le reste à charge commune il sera porté à votre connaissance.



VUE EN PLAN

PROJET
VUE EN PLAN
Ech. : 1/100



Jean-Luc FOUGERON
Architecte D.P.L.G.
12 rue de l'Artisanat - BP 5
87600 ROCHECHOUART
05 55 03 74 97

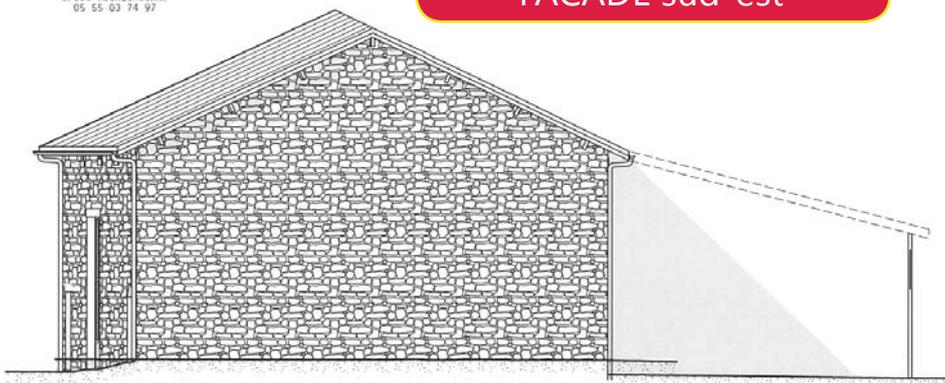
FACADE sud-ouest

Jean-Luc FOUGERON
Architecte D.P.L.G.
12 rue de l'Artisanat - BP 5
87600 ROCHECHOUART
05 55 03 74 97



FACADE sud-est

Jean-Luc FOUGERON
Architecte D.P.L.G.
12 rue de l'Artisanat - BP 5
87600 ROCHECHOUART
05 55 03 74 97



REORGANISATION DES STATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG ET DU BOUQUET

Les diagnostics des systèmes d'assainissement collectif étant réalisés, il apparaît que 4 stations sur 6 sont obsolètes et ne répondent plus à l'évolution de la réglementation en vigueur.

Rappel :

Ces diagnostics étaient nécessaires, avant toute demande de subvention.

La station du Bourg, créée en 1994, n'est plus adaptée et celle du Bouquet, créée en 2001, est actuellement sous-dimensionnée. Elle ne pourra pas accepter les charges supplémentaires liées à l'aménagement du futur lotissement.

Sur proposition du Maître d'œuvre retenu par délibération du conseil municipal, il est préconisé de regrouper les deux systèmes précités par la mise en place d'une station de traitement de 300 EH avec filtres plantés à roseaux.

Ce choix permettra un bon abattement de la pollution et présentera surtout l'avantage d'intégrer le traitement des boues en plus d'être particulièrement adapté aux installations de petite capacité.

L'emplacement retenu de la station sera sur un terrain communal situé non loin de la station actuelle du BOUQUET. Cet ensemble sera pourvu d'une pompe de relevage.

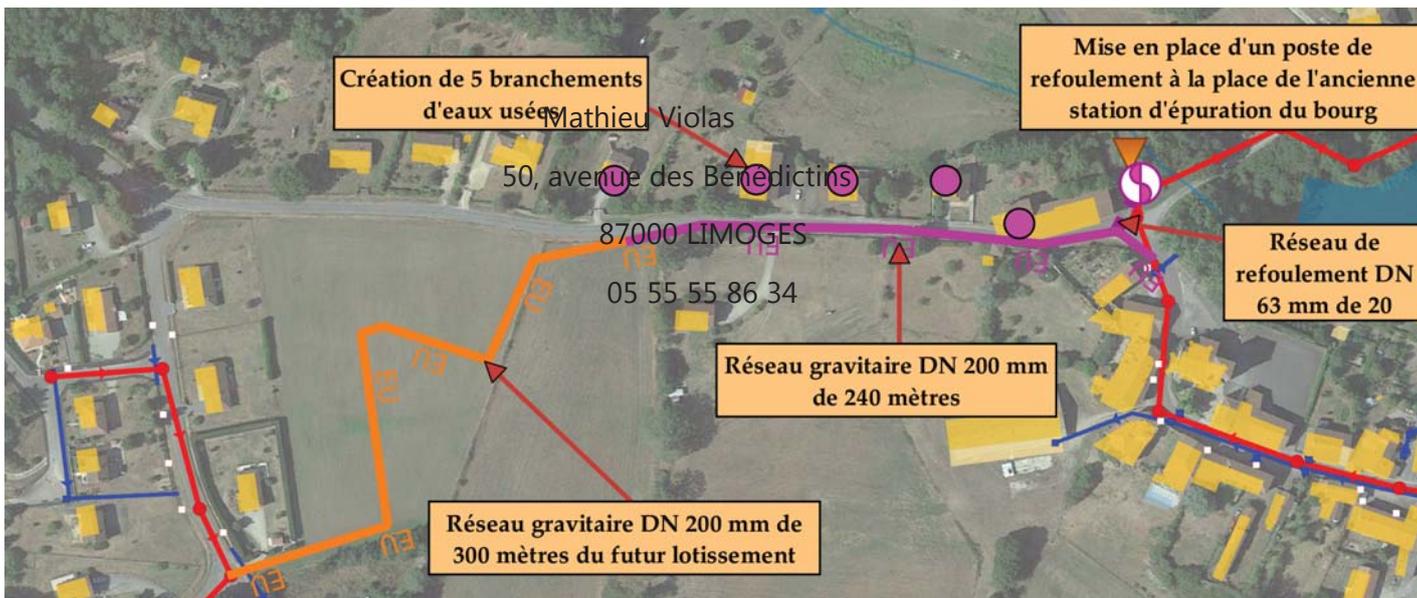
Le regroupement des deux systèmes de traitement présentera l'avantage d'avoir :

- Un seul site de traitement.
- Un coût d'exploitation moindre.
- Il n'est pas nécessaire d'acquérir du terrain.
- Présence sur le site de l'actuelle station du Bouquet de l'alimentation électrique et eau potable.
- Possibilité de financement d'une partie du réseau du futur lotissement servant au transfert des effluents.
- Possibilité de relier 11 habitations supplémentaires à l'assainissement collectif. (6) rue des Scieurs de Long, (5) aux abords de la RD 102 en direction de Saint-Auvent

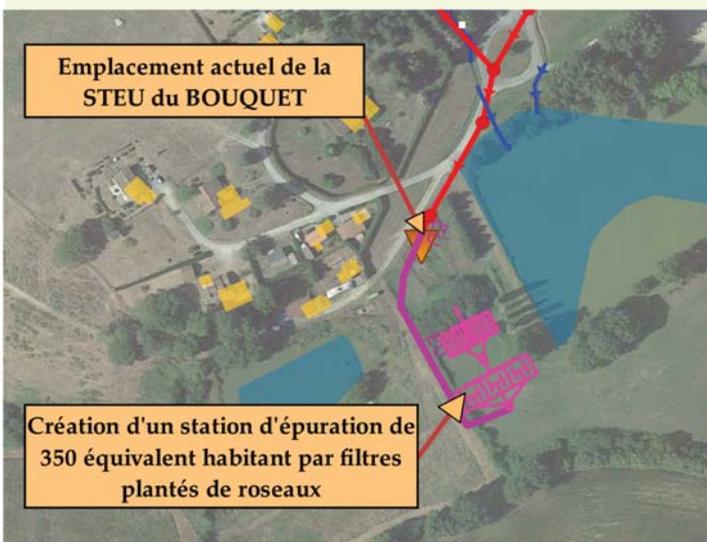
Ces travaux seront réalisés en deux tranches. La première sera la station et dans la foulée le réseau.

Le coût prévisionnel de ce projet (y compris le traitement des eaux parasites décelées lors des diagnostics) s'élèverait à : 588 600 € soit 706 320 € TTC. Mais ce projet étant abondamment subventionné par le Département et l'agence de l'eau LOIRE-BRETAGNE, le reste à charge commune sera des plus acceptables.

Nous vous informerons, dès l'arrêté attributif de ces subventions, du montage financier et de la perspective du reste à charge commune.



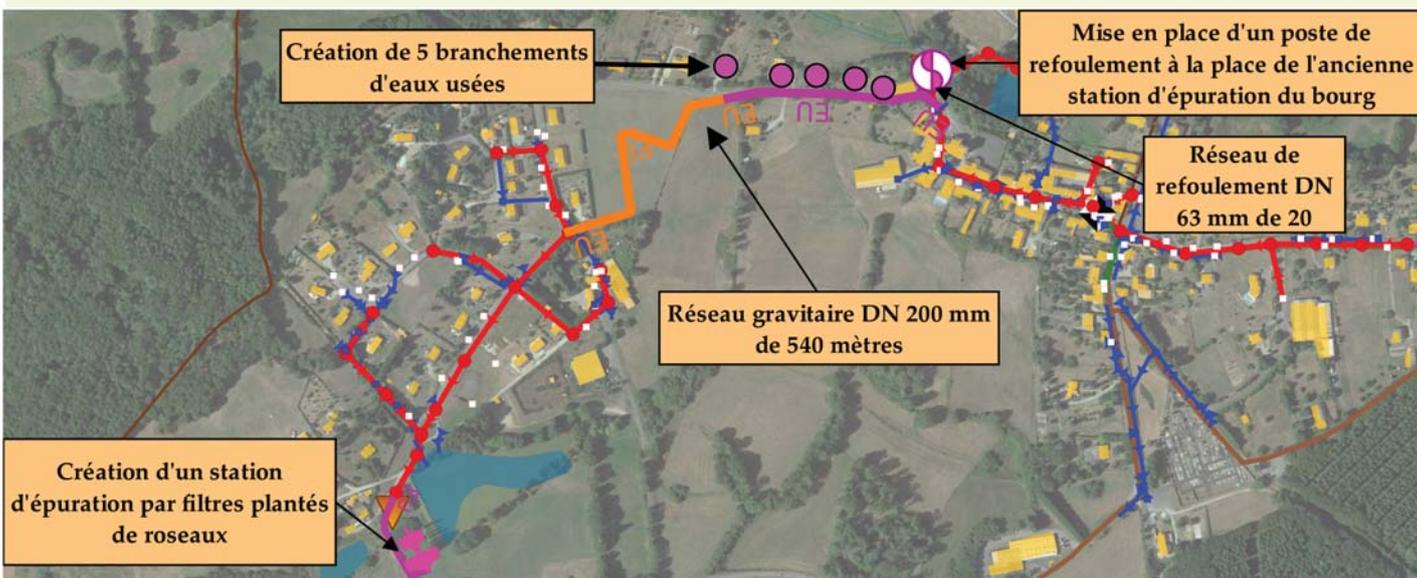
CREATION D'UN RESEAU DE TRANSFERT BOURG VERS BOUQUET



CREATION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION COMMUNE BOURG-BOUQUET



Mathieu Violas
50, avenue des Bénédictins
87000 LIMOGES
05 55 55 86 34



CREATION D'UN RESEAU DE TRANSFERT ET D'UNE STATION D'EPURATION COMMUNE BOURG - BOUQUET

ELLES VOUS ACCUEILLENT A SAINT-CYR

Corinne

ARC EN CIEL

Soins d'esthétique et de bien-être

Dans un espace chaleureux et douillet, **Corinne** vous propose des soins d'esthétique adaptés et personnalisés.

Les prestations sont réalisées avec un regard essentiellement tourné vers votre confort et vos besoins, sans pression de temps.

Corinne est esthéticienne, socio-esthéticienne, conseillère en image, technicienne en maquillage, spécialisée en modelages holistiques corporels et certifiée en chromothérapie et olfactothérapie.



Corinne vous reçoit sur rendez-vous du lundi au samedi de 9h00 à 18h00.



**5 la brunie
87310 SAINT-CYR
06 22 40 85 89
corynepetit@hotmail.fr**

Les soins peuvent être proposés à votre domicile..

Brigitte

St Cyr Coiffure

Salon de coiffure mixte



5 rue des scieurs de long
87310 SAINT-CYR

Tél : 05 55 00 03 25

Le salon est ouvert :

Lundi - Mardi - jeudi - Vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h 00
Le samedi
de 9h à 16h



Laëtitia

Chez Laëtitia

Proximité et Services

RESTAURATION :
FORMULES SNACK ET À EMPORTER
TOUS LES MIDIS



**Le samedi et dimanche midi,
Laëtitia vous propose "LA ROTISSERIE" :
poulets, jambonneaux, et travers de porc
(sur commande).**

17 rue Gabrielle Sansonnet
87310 Saint-Cyr

Tèl : 05 55 79 85 01

Chaque semaine, retrouvez :
au magasin,
sur le site "www.chezlaetitia.fr"
et sur Facebook "**Chez-Laëtitia**"
la liste les plats à emporter de la semaine.



Horaires Epicerie & Bar :

Lundi - Jeudi - Samedi : 6h30-17h
Mardi - Mercredi - Dimanche : 6h30-13h
Vendredi : 6h30-15h



Un contact va être établi prochainement avec les artisans implantés dans la commune, pour connaître avec exactitude leurs champs de compétences, leurs adresses et leurs coordonnées, afin de les publier à des fins informatives et promotionnelles, dans les prochaines éditions des Brèves (à l'exemple de cette dernière page).

BRÈVES
nouvelles de
St-Cyr



Rédaction: **Mr Louis FURLAUD** (Maire)

Maquette, mise en page et mise en forme : **Mr Christian MICHAUD** (conseiller)

La municipalité est désormais autonome pour la réalisation et la publication des «Brèves».

Les associations ou les particuliers de la commune désirant faire paraître des articles ou des informations peuvent proposer textes et photos pour les prochaines parutions.